

Communiqué de presse

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval renouvelle l'opération « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 14 à 16 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions, encadrées par les agents de la communauté de communes, ont lieu pendant les vacances scolaires.

Le dispositif argent de poche permet aux jeunes habitants du territoire âgés de 14 et 16 ans de travailler quelques heures durant les vacances scolaires et d'effectuer des missions de 3 h 30 par jour dans les services de la communauté de communes et gagner 15€ par mission. Chaque jeune est encadré par un agent tout au long de la mission.

L'occasion de découvrir le monde du travail tout en gagnant un peu d'argent. Les missions sont accessibles à tous, selon les critères d'âges : archivage, entretien/nettoyage, inventaire, petit déménagement... Un contrat de participation est signé entre le jeune, son représentant légal, la collectivité et le responsable du service.

Conditions du dispositif :

- avoir de 14 à 16 ans ;
- ne pas travailler plus de 5 missions consécutives par an ;
- les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche » seront prioritaires ;
- l'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Le jeune s'engage à être présent dans la limite de 5 missions dans la semaine ;
- le dispositif est réservé aux jeunes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Documents à fournir :

- une copie de l'attestation de la sécurité sociale où figure le nom du jeune qui effectue les missions ou à défaut une copie de sa carte vitale ;
- un Relevé d'Identité Bancaire au nom du jeune.

Pour candidater :

Il vous suffit de compléter le dossier d'inscription qui se trouve sur le site de la Communauté de Communes www.cc-chateaubriant-derval.fr/documentation/ et de le retourner avant le 17 avril 2021 au Guichet Unique à Châteaubriant, soit par email, soit en venant le déposer en main propre. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de missions, il sera procédé à un tirage au sort parmi les candidats.

LA PAROLE À PHILIPPE DUGRAVOT

Vice-président en charge du Personnel, de l'Administration générale et de la Mutualisation

« A l'origine du projet, les élus notaient un besoin local en constatant que de nombreux jeunes encore mineurs, cherchaient des « job saisonniers » sans succès. La réflexion a ensuite été poursuivie avec les agents intercommunaux et le service enfance jeunesse, référent du dispositif. Ces derniers ont listé les petites missions à confier aux jeunes. Notre souhait est de faire découvrir tous les aspects du travail d'un agent technique, d'animation ou administratif. Nous voulons sensibiliser les jeunes au milieu professionnel dans lequel un comportement exemplaire et le respect des règles sont attendus.

Adhérer au dispositif argent de poche, c'est s'investir dans la communauté de communes et participer à une action citoyenne ! »

CONTACT

Guichet Unique

27 rue de Couéré à Châteaubriant

02 40 28 88 89

guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr

Horaires d'ouverture

- du lundi au jeudi de 9h-12h30/14h-18h
- le vendredi de 9h-12h30/14h-17h
- le samedi de 9h-12h